

05 -02- 1982

COMMISSION PERMANENTE DE
CONTROLE LINGUISTIQUE

1040 BRUXELLES
rue de la Loi 70
Tél. 02/230 89 45



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

N° 13.102/II/P

[REDACTED]

Monsieur le Bourgmestre,

En séance du 10 décembre 1981, la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) s'est prononcée sur la plainte déposée contre la commune de Forest concernant des communications faites au public lors de la rencontre de tennis W.C.T. en date du 7 au 15 mars 1981, dans la salle de Forest-National, ces communications émanant de la commune de Forest, propriétaire de la salle entre autre les appels de police étant, selon le plaignant, uniquement faites en français.

Des renseignements recueillis par la C.P.C.L., il ressort que "la disposition du complexe de l'avenue du Globe - avenue Victor Rousseau est donnée à l'A.S.B.L. "Forest-National" ayant son siège avenue du Globe n°36, 1190 Bruxelles, en vertu d'une convention signée le 12 mai 1969 entre la commune et ladite A.S.B.L.

Lors de l'enquête, l'A.S.B.L. Forest-National a fait remarquer à la C.P.C.L. que Forest-National loue sa salle à différents organisateurs et que ce sont ces derniers qui s'occupent de toute la promotion et de l'affichage du spectacle, les spectacles étant organisés par l'Association susmentionnée sans aucune responsabilité pour la commune ou intervention de sa part.

./.

En ce qui concerne les mesures de sécurité, ces dernières sont affichées au moyen de sigles internationaux.

La plainte a été déclarée recevable et fondée dans la mesure où les appels de police, objets de la plainte, qui constituent des communications au public faites par un service local, en l'occurrence de Bruxelles-Capitale, n'étaient pas bilingues conformément à l'article 18, al. 1 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées par A.R. du 18 juillet 1966.

Le présent avis sera communiqué, à l'A.S.B.L. Forest-National ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

